

Interpellation citoyenne : le tapage nocturne en provenance des Jeux d'Hiver.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers communaux,

Nous sommes un groupe de résidents du quartier bordé par la lisière ouest du Bois de La Cambre. Nous nous adressons à vous pour vous demander de bien vouloir obtenir de vos homologues de la Ville de Bruxelles ou du gouvernement régional la solution d'un problème de tapage nocturne et de pollution environnementale qui empoisonne nos existences.

Nous tenons tout d'abord à souligner avec insistance que nous sommes les premiers à apprécier les fêtes au grand air et les réjouissances entre amis dans les jardins du quartier. Pourvu que les voix et la musique n'aient pas le caractère obsessionnel et intrusif des basses de la musique techno et qu'elles ne se prolongent pas jusqu'aux aurores, loin de nous y opposer, nous estimons à leur juste valeur ces moments de convivialité et de joie. Nous désirons en profiter paisiblement. Notre interpellation vise aujourd'hui une perturbation délibérée et systématique qui, au nom du profit privé d'un trio, bafoue les droits des citoyens, détériore leur santé et fragilise leur travail, détruisant brutalement leurs moments d'étude, de loisir, de partage, de détente, de tranquillité et de repos.

Deux nuits par semaine (celles des jeudis et samedis), parfois plus fréquemment, nous sommes victimes d'une pollution sonore intensive en provenance de la discothèque *Les Jeux d'Hiver* située dans le Bois de La Cambre. De la musique fortement amplifiée, dont l'intensité augmente au cours de la nuit, est diffusée en continu de minuit à six ou sept heures du matin. La nuisance provient essentiellement du martèlement des basses, qui se répercute à plus d'un kilomètre et que ne parviennent à étouffer ni le double vitrage ni les protections auditives. Le supplice causé par ce tapage devient particulièrement pénible les nuits où l'établissement ouvre portes et fenêtres. Son intensité varie en fonction d'autres paramètres tels que l'orientation de nos fenêtres ou la direction du vent, mais nous en souffrons tous.

Lors de nos coups de sonde à diverses heures matinales, nous avons pu constater en outre que les nuits d'ouverture de la discothèque, le Bois, normalement parfaitement silencieux, se mue en une agora trépidante sillonnée par les voitures individuelles et les taxis, parcourue par des groupes de personnes excitées qu'essaient en vociférant de canaliser quelques préposés postés à l'entrée du chemin du Croquet, et qui jonchent les allées du parc de canettes ou bouteilles vides et autres débris. Le trafic augmente de façon significative le bruit de fond perceptible à distance. Sur place, il offre avec les conditions de circulation ordinaires un contraste sidérant, le parc restant un havre de paix les nuits où l'établissement est fermé (sauf quand il est utilisé comme circuit de compétition nocturne par des motards qui y font vrombir leurs moteurs pendant des heures, ce qui constitue une autre nuisance considérable). En plus d'être dommageable aux humains, le chahut tonitruant des *Jeux d'Hiver* l'est certainement aussi pour la faune du parc, et la désertion des chauve-souris ne lui est certainement pas étrangère.

Ceux d'entre nous qui demeurent chaussée de Waterloo ou dans les rues adjacentes ont en outre à subir les dégradations de leur environnement immédiat et les comportements incivils des fêtards éméchés du petit matin qui, émergeant des *Jeux d'Hiver* à l'aube, sonnent par exemple à toutes les portes de la rue et vomissent dans les tramways. Ceux-ci sont régulièrement obligés de faire halte au dépôt pour cause de nettoyage et de faire descendre les passagers se rendant à leur travail, mettant ces derniers en retard.

Installés dans le Chalet du Rossignol prévu par son concepteur pour offrir une halte aux promeneurs, *Les Jeux d'Hiver* jouissent d'une concession de la Ville de Bruxelles et sont détenteurs d'un permis d'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, dont les conditions leur imposent non seulement de se conformer à la réglementation en matière de bruit, mais aussi de respecter l'écosystème local et l'esthétique du lieu, et

d'encourager l'usage des transports en commun. Nous venons de voir ce qu'il faut penser de l'application de chacune de ces consignes.

Au cours des dernières années, certains d'entre nous se sont adressés au directeur de l'établissement pour lui proposer un modus vivendi respectueux du droit de chacun. Devant l'échec récurrent des pourparlers, nous nous sommes tournés vers les services de police de Bruxelles et d'Uccle, avons introduit des requêtes auprès du conseil communal de la Ville et de l'IBGE. Ces démarches individuelles n'ont que très rarement abouti à des accalmies, de toutes façons toujours de courte durée. La plus longue période de paix relative n'a pas été la conséquence de nos efforts mais bien de la fermeture, en avril dernier, de l'établissement concurrent, *Le Wood*, qui a incité le gérant des *Jeux d'Hiver* à une prudence toute tactique et provisoire. Après chaque alerte, lorsqu'il estime la tourmente passée, ce dernier n'hésite pas à augmenter à nouveau, progressivement, le volume de ses émissions sonores jusqu'à atteindre les niveaux intolérables qui transforment nos nuits en enfers.

Pour toutes ces raisons, nous vous enjoignons de bien vouloir intervenir auprès des autorités compétentes afin qu'elles fassent fermer *Les Jeux d'Hiver* et interdisent irrévocablement l'exploitation de toute boîte de nuit dans le Bois de La Cambre.

Nous vous remercions d'avance de prendre notre requête en considération, serons reconnaissants pour votre intervention et les nouvelles que vous voudrez bien nous en donner, et espérons vivement qu'elle aura pour effet de restaurer définitivement la tranquillité nocturne dans notre quartier.

Je vous remercie pour votre attention et répondrai avec plaisir à vos questions.

M. l'Echevin Cools répond que le Collège n'a pas reçu d'informations sur ces nuisances avant la demande d'interpellation citoyenne de Mme de Rudder. Avant-hier, M. l'Echevin Cools a eu l'occasion, de rencontrer M. Coomans de Brachène, échevin de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles ayant tout comme lui les permis d'environnement dans ses attributions, et lui a parlé de l'interpellation citoyenne sollicitée à Uccle. Ignorant que les Jeux d'Hiver provoquent des vibrations susceptibles d'être ressenties chaussée de Waterloo ou avenue du Beau-Séjour, M. Coomans de Brachène a promis de se renseigner auprès de ses propres services et M. l'Echevin Cools s'est engagé pour sa part à relater à son homologue bruxellois tout ce qu'il apprendrait ce soir en rédigeant une note mentionnant le tapage des jeudis et samedis de minuit à six heures du matin, le problème de basses ainsi que l'existence d'un certain nombre de plaintes déposées auprès de la police de la zone de Bruxelles. Le Collège de la Ville de Bruxelles pourra donc obtenir des renseignements à cet égard auprès de sa propre police. La police locale d'Uccle n'a quant à elle pas reçu de plaintes mais il ne faut pas oublier que les Jeux d'Hiver sont situés entièrement sur le territoire de la Ville de Bruxelles. M. Coomans de Brachène va vérifier les différentes sources de nuisances évoquées, qu'il s'agisse du Wood, du chalet Robinson, de certaines fêtes se déroulant la nuit sur le carrefour des Attelages...

L'implantation d'un établissement tel que les Jeux d'Hiver a sans doute fait l'objet d'un permis d'environnement délivré par Bruxelles-Environnement. Selon M. l'Echevin Cools, il serait opportun de demander à Bruxelles-Environnement de procéder à des mesures du volume sonore par sonomètre pour vérifier la conformité de ce dernier à l'ordonnance régionale sur le bruit. Dans le cas où il n'y aurait pas violation de l'ordonnance, l'établissement ne pourrait être contraint à fermer ses portes mais pourrait toujours être enjoint à limiter les nuisances. M. l'Echevin Cools va proposer à son collègue de la Ville de Bruxelles de lancer une démarche commune auprès de Bruxelles-Environnement pour obtenir une amélioration de la situation. La difficulté réside dans le fait que le Bois de la Cambre, dépourvu d'habitants, se situe sur le territoire de la Ville de Bruxelles alors que les habitants incommodés résident à Uccle. Toutefois Uccle est parvenue naguère à fermer le Red Line, établissement à cheval sur les deux territoires communaux grâce à une collaboration efficace avec la Ville de Bruxelles. M. l'Echevin Cools signale encore la possibilité de réduire les émissions de bruit par des moyens physiques tels que des limiteurs de puissance.

M. le Président demande si une interpellation citoyenne équivalente a été introduite à la Ville de Bruxelles.

Mme De Rudder répond que ce n'est pas le cas car il faut être domicilié dans la commune considérée pour y introduire une interpellation citoyenne. Elle a par contre invité le comité « Victoria Roosevelt » à lancer une initiative analogue auprès des autorités communales d'Ixelles, dont une part du territoire est aussi limitrophe du Bois de la Cambre. Quoiqu'il en soit, Mme De Rudder demeure persuadée du fait que « Les Jeux d'Hiver » outrepassent les seuils de bruit autorisés par le permis d'environnement.